



HAL
open science

L'articulation "justice globale"/"justice locale". Commentaires sur l'ouvrage d'ELSTER (1992).

Claude Gamel

► To cite this version:

Claude Gamel. L'articulation "justice globale"/"justice locale". Commentaires sur l'ouvrage d'ELSTER (1992).. Ateliers Jean Nicod, GREQAM-CNRS, Jun 1997, Marseille (13), France. halshs-04169405

HAL Id: halshs-04169405

<https://shs.hal.science/halshs-04169405v1>

Submitted on 24 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'ARTICULATION « JUSTICE GLOBALE »/« JUSTICE LOCALE »

Commentaires sur l'ouvrage d'ELSTER (1992)*

Claude Gamel**

Septembre 1997

Résumé. L'ouvrage de Jon Elster *Local Justice. How Institutions Allocate Scarce Goods and Necessary Burdens* (1992) occupe une place très originale parmi les œuvres récemment parues sur le thème général de la justice sociale. Le propos initial d'Elster était, semble-t-il, de construire une théorie générale de la justice locale, à la fois positive et inductive, projet auquel l'auteur a dû renoncer en chemin (I). De cette tentative très stimulante, il reste des enseignements riches de sens sur les obstacles rencontrés par une telle approche (II). Par ailleurs l'observation minutieuse des pratiques de justice locale débouche sur la « conception de sens commun de la justice » qu'Elster développe en quelques pages, laquelle peut être perçue comme une synthèse des théories dominantes, normatives et déductives, de la justice globale (III).

Mots clefs : justice locale, justice globale, économie normative, méthode inductive, éthique des organisations.

Abstract. Jon Elster's book *Local Justice. How Institutions Allocate Scarce Goods and Necessary Burdens* (1992) is a very original work among recent ones published on the general theme of social justice. Elster's initial purpose seemed to build a general theory of local justice, a both positive and normative one, but the author gave up the project by the way (I). From this very stimulating attempt remain meaningful lessons about the difficulties encountered in such an approach (II). Furthermore, careful observation of local justice practices leads to the "commonsense conception of justice" Elster develops in a few pages. That conception can be considered as a synthesis of the dominant theories of global justice, which are both normative and deductive.

Keywords: local justice, global justice, normative economics, inductive method, ethics of organisations.

JEL : A12, D63, I38

* Texte présenté aux « Ateliers Jean Nicod 1997 » consacrés à l'œuvre de Jon ELSTER, en présence de l'auteur (GREQAM-CNRS, Marseille, 26 et 27 juin 1997).

** Aix-Marseille Univ, CNRS, LEST, Aix-en-Provence. claud.gamel@univ-amu.fr

Lorsque A. LEROUX et P. LIVET m'ont invité à participer à ces deux journées d'atelier et à traiter plus particulièrement du thème "rationalité et justice", ma réponse a été immédiatement positive : ma volonté de commenter l'oeuvre de Jon ELSTER est liée à la conviction que l'ouvrage qu'il a consacré en 1992 à la "justice locale"¹ occupe une place très originale et tout à fait à part dans la mosaïque des oeuvres récemment parues sur le thème général de la justice sociale.

Faute de temps, je n'avais pourtant pas essayé de creuser jusqu'ici cette question, ce qui explique le choix immédiat de mon sujet aujourd'hui : il s'agit pour moi de clarifier ce positionnement à part qu'occupe ELSTER et de préciser l'articulation qui peut exister entre l'étude de la "justice locale" qu'il défend et les multiples critères de "justice globale" auxquels on pourrait être tenté de comparer sa conception. Pour être honnête, je crois utile d'ajouter aussi que j'aurais eu du mal à chercher un autre sujet, car je ne peux prétendre connaître les autres aspects de l'oeuvre multiple d'ELSTER et je suis donc heureux d'assister à ces journées en espérant ainsi combler mes nombreuses lacunes, en tant que simple auditeur aux débats.

Pour revenir à mon sujet, je me suis aperçu en relisant ces jours-ci "Local Justice", qu'ELSTER s'était posé les mêmes questions que celles qui m'intéressent aujourd'hui, mais que sa position avait largement fluctué : ELSTER semble avoir perdu au cours de son étude certaines illusions quant à la possibilité de définir ce que j'appellerai une théorie inductive de la justice locale.

Dans un premier point, je voudrais exposer les fluctuations de la position d'ELSTER révélatrice, me semble-t-il, d'une certaine désillusion. Ensuite, je voudrais aller au-delà de ce simple constat en essayant de réfléchir à certaines raisons importantes qui pourraient expliquer pourquoi une théorie inductive de la justice locale reste en grande partie hors de portée. A cet effet, je m'appuierai essentiellement sur le chapitre VI - le plus long de l'ouvrage - intitulé "Local and Global Justice"². Enfin je voudrais conclure cet exposé en commentant en quelques mots la "conception de sens commun de la justice" ["The Commonsense Conception of Justice"] qui achève en une dizaine de pages cet important chapitre et qui constitue la trace la plus évidente de l'ambition initiale d'ELSTER, quant à la possibilité de définir une théorie générale de la justice locale.

I / La relative désillusion d'ELSTER par rapport à une théorie inductive de la justice locale.

A) A la fin du chapitre introductif de l'ouvrage, la position d'ELSTER est *a priori* très nette : "le présent ouvrage, affirme-t-il, ne propose pas une théorie de la justice locale, c'est-à-dire un ensemble de conditions - nécessaires, suffisantes ou nécessaires et suffisantes - à l'explication d'un principe d'allocation. Je ne suis pas sûr qu'une telle théorie émerge un jour et je n'ai absolument aucune idée de ce à quoi elle pourrait ressembler³". Autrement dit, il ne semble pas possible aux yeux d'ELSTER de définir d'un point de vue théorique les modalités selon lesquelles "les institutions allouent les biens rares et les charges nécessaires" (Je reprends là le sous-titre de l'ouvrage). Qu'il s'agisse de sélectionner le malade à qui transplanter un rein, les étudiants admis à l'université, les employés qu'il faut licencier, les conscrits pour le service militaire, les parents d'adoption d'un enfant et les immigrés autorisés à entrer sur le territoire, autant de problèmes concrets qu'il semble impossible de replacer dans une approche générale et théorique.

B) Pourtant, toujours à la fin de son chapitre introductif, Jon ELSTER reconnaît que quand il s'est lancé dans l'étude de la justice locale, il entretenait ce qu'il considère désormais comme des "idées chimériques"⁴ à propos des types de généralisations et de

¹ ELSTER (1992).

² ELSTER (1992) pp. 184-245.

³ ELSTER (1992) p. 14.

⁴ ELSTER (1992) p. 14.

théories qui pourraient émerger. "Depuis lors, ajoute-t-il un peu plus loin, ma connaissance plus fine des problèmes de justice locale ainsi qu'un plus grand scepticisme quant aux explications en sciences sociales en général, m'ont persuadé que ce programme de recherche est sans issue. Je ne pense pas que l'étude de la justice locale ira très loin en matière de généralisations robustes"¹ et ELSTER de conclure : la justice locale est avant tout un "très sale boulot"² ["very messy business"]. La franchise d'ELSTER est tout à son honneur (est-il si fréquent qu'un chercheur reconnaisse que la voie de recherche qu'il avait explorée n'est pas aussi fructueuse qu'il le pensait ?). Cette franchise pourrait même rebuter le lecteur si, finalement, ELSTER n'adoptait une troisième et dernière position.

C) Sur cette ultime position, citons à nouveau ELSTER : "cela ne veut pas dire que, puisqu'aucune théorie n'est disponible, nous devrions nous contenter d'une simple description [des comportements de justice locale]. La dichotomie entre théorie et description me semble une méthodologie profondément inadéquate pour les sciences sociales. Entre la théorie et la description (y compris "la description dense"), il existe la catégorie intermédiaire du *mécanisme*. - une structure causale identifiable qui entre en jeu dans certaines conditions généralement inconnues"³ et ELSTER de renvoyer pour plus de détails à un ouvrage de 1989⁴ dont le titre traduit en français pourrait être "Vis et clous pour les sciences sociales". Faute d'avoir lu ce dernier ouvrage, je me hasarderai à interpréter la position finalement adoptée par ELSTER en disant seulement que "Local Justice" ne correspond certes pas à une théorie *déductive et normative* de la justice locale comparable, par exemple, aux théories utilitariste ou "rawlsienne" de la justice globale. Il me semble toutefois que les mécanismes mis à jour par ELSTER correspondent néanmoins à une théorie, si on adopte une définition minimaliste de la théorie comme "construction intellectuelle méthodique et organisée" (Petit Robert). Ce qui fait alors l'originalité de la théorie d'ELSTER, c'est qu'il s'agit d'une approche *inductive* (liée à l'inventaire des pratiques d'allocation) et *positive* (fondée sur l'observation des comportements face à un problème concret de justice⁵).

En d'autres termes, on reconnaît plus la démarche du sociologue fidèle à l'enquête de terrain que celle de l'économiste privilégiant d'emblée une approche modélisatrice. Malgré l'originalité de la démarche, il reste, comme je l'évoquais tout à l'heure, à commenter le résultat décevant aux yeux d'ELSTER mais qui reste à mon avis riche d'enseignements. Il s'agit donc d'expliquer dans cette seconde partie de mon exposé pourquoi une théorie générale de la justice locale reste hors de portée.

II / L'impossibilité d'une théorie générale de la justice locale.

Il serait évidemment très présomptueux de vouloir ici répondre complètement à une telle question. Tout au plus s'agira-t-il, après avoir rappelé quelques observations qui légitiment la tentative d'ELSTER, d'explorer quelques pistes de réflexion sur ses limites.

¹ ELSTER (1992) p. 15.

² ELSTER (1992) p. 15.

³ ELSTER (1992) pp. 15-16.

⁴ ELSTER (1989).

⁵ A cet égard, la position d'ELSTER est à rapprocher de celle de KOLM exprimée dans un texte déjà ancien : "[L'économiste] est un observateur des jugements de valeur et des opinions sociales des citoyens comme il est un observateur de leurs goûts sur les produits de consommation. Il peut en déduire, de façon semblable, les productions optimales des divers biens et le partage optimal des richesses entre les divers citoyens. Cette économie normative est donc une science positive comme résultant de l'observation objective d'opinions subjectives" - KOLM (1968) p. 114 -.

A) L'intérêt de la tentative d'ELSTER.

Parmi les multiples raisons que l'on pourrait avancer pour légitimer la démarche d'ELSTER, j'en citerai trois qui, d'une manière ou d'une autre, correspondent à autant de lacunes des théories générales de la justice (normatives et déductives) :

- *première lacune, le manque de profondeur des théories générales de la justice.* En effet, le niveau de détails auquel les théories de la justice peuvent descendre pour formuler des prescriptions est très faible dans la pratique ; je dis bien dans la pratique, car dans des conditions idéales de fonctionnement, ces théories auraient réponse à tout.

Ainsi les théories "welfaristes" de la justice, qu'il s'agisse de maximiser le bien-être total, de maximiser le niveau égal de bien-être pour tous ou encore de maximiser le niveau minimum de bien-être, seraient parfaitement opérationnelles, si l'on pouvait réellement pratiquer des comparaisons interpersonnelles de bien-être. De même, le principe subsidiaire de rectification de NOZICK¹ permettrait de mettre en conformité la situation présente avec les principes initiaux de légitimation énoncés par l'auteur ("juste acquisition" et "juste transfert"), si l'on pouvait connaître tout le détail des événements passés qui ont abouti à la situation présente.

Exception à la règle, RAWLS² est l'un des rares à assumer le manque de précision de sa théorie qui ne concerne que les "structures de base" de la société ; non pas, conjecture ELSTER, parce qu'il prend correctement en compte le manque d'informations mais parce que les contraintes que la réalité impose à une théorie déductive sont "trop molles ou trop floues pour autoriser un haut degré de précision"³.

Quoi qu'il en soit, il existe des pans entiers de problèmes de justice locale que les théories globales de la justice passent sous silence : il en est ainsi de l'allocation de biens ou de charges en nature (les obligations vis-à-vis du service militaire) ou encore des modalités discriminatoires positives à l'égard de telle ou telle minorité (par exemple sur le marché du travail, faut-il prévoir des quotas d'embauche, des programmes de recyclage ou se contenter de droits renforcés à indemnisation du chômage ?).

- *deuxième lacune, l'insuffisance des fondements empiriques des théories globales de la justice.* En effet on peut se demander avec ELSTER si les intuitions initiales du philosophe ou ses capacités d'introspection sont suffisantes pour fonder toute une construction intellectuelle sur la justice. Certes, la théorie peut être "dure ou molle", selon qu'elle reste fidèle ou non aux principes initialement posés, en cas d'opposition entre les applications des principes et les jugements moraux intuitifs dans tel ou tel cas particulier. Dans la seconde éventualité ("théorie molle"), théorie et intuition peuvent même converger par un mouvement incessant de va et vient entre les deux niveaux de l'analyse et déboucher sur un "équilibre réflexif". Il n'en reste pas moins que l'observation des comportements de justice locale pourraient grandement aider le philosophe dans la définition de ses intuitions initiales et dans le choix des principes de sa théorie. "Pour le moins, souligne ELSTER, le fait de savoir que d'autres personnes soutiennent ou appliquent des conceptions très différentes [de la sienne] devrait pousser le philosophe à examiner avec un soin extrême ses propres opinions. Sur ces questions, plus qu'ailleurs, une certaine humilité intellectuelle est requise"⁴.

- *troisième lacune enfin : la tendance à soutenir des points de vue extrêmes.* Parce que générales et déductives, les théories globales de la justice ont tendance à recommander une perspective unique face à la diversité des questions de justice locale. D'un côté par exemple, si l'on fait confiance aux principes de légitimation de NOZICK fondés sur la liberté de choix et l'autonomie des personnes, on ne voit pas pourquoi on ne réglerait pas toutes les questions de justice locale par la voie de la transaction marchande, qu'il s'agisse de la vente de son sang ou de l'un de ses reins, ou qu'il s'agisse

¹ NOZICK (1988).

² RAWLS (1987).

³ ELSTER (1992) p. 189.

⁴ ELSTER (1992) p. 193.

de se faire remplacer au service militaire par une personne rémunérée en conséquence ou encore de vendre son droit d'entrée à l'université à quelqu'un d'autre.

D'un autre côté, pour éviter de tomber dans de telles solutions marchandes, il n'est peut-être pas nécessaire de recourir aux explications normatives ad hoc en termes de "conceptions partagées" ["shared understandings"] proposées par WALZER¹. En substance, si l'on prend en compte le contexte dans lequel le problème de répartition se pose, WALZER a tendance à mettre en évidence un principe passe-partout de spécificité du bien et du pays, qui légitime de manière normative le critère particulier de répartition choisi. Entre ces deux solutions normatives (exclusive pour NOZICK, spécifiquement adaptée pour WALZER), l'étude des problèmes de justice locale se veut une voie intermédiaire inspirée avant tout par une approche positive.

En résumé, si l'on voit bien à travers ces trois critiques des théories globales de la justice, les apports possibles d'une théorie locale inspirée de la démarche d'ELSTER, il reste à expliquer pourquoi ces apports ou ces compléments restent insuffisants pour fonder une théorie générale de la justice locale. Venons-en donc aux limites d'une telle approche ou, plutôt, aux pistes de réflexion sur ces limites.

B) Les pistes de réflexion sur les limites de la démarche d'ELSTER.

J'essaierai de regrouper mon argumentation à partir de la célèbre maxime de HUME selon laquelle "l'on ne peut déduire ce qui doit être de ce qui est". Même si l'observation des comportements humains est indispensable pour formuler une théorie morale ou une théorie de la justice, la loi nécessaire qu'adoptent les hommes pour faire face aux problèmes qu'ils ont à résoudre, n'en fait pas pour autant une loi morale. Je voudrais illustrer mon propos dans trois directions différentes, qui sont autant de concessions par rapport à ce que devrait être une théorie générale de la justice locale.

La première concession, peut-être la moins importante, concerne la condition de publicité. En effet, ELSTER remarque quelque part² qu'en matière de justice locale, l'utilitarisme d'acte sévit beaucoup. Or si l'on se souvient que cette forme classique d'utilitarisme justifie le sacrifice d'une minorité, voire d'un seul individu, au nom du "plus grand bonheur du plus grand nombre", il n'est pas sûr que les décideurs puissent facilement révéler qui sont les personnes sacrifiées. Dans ces conditions, il peut être délicat ou impossible d'appliquer la condition de publicité (ou de transparence) qui, depuis KANT et RAWLS, est perçue comme un élément déterminant de toute théorie de la justice : selon cette condition, il doit être possible de révéler le critère de justice publiquement sans réduire sa pertinence et la possibilité de l'appliquer.

La question est particulièrement redoutable lorsqu'il s'agit d'une question de vie ou de mort, c'est-à-dire en matière de "choix tragiques" pour reprendre l'expression de CALABRESI et BOBBIT³ : en ce cas le sacrifice d'une personne (c'est-à-dire sa mort si elle n'est pas choisie, par exemple, pour une transplantation d'organes) est difficile à assumer publiquement. Mais, après tout, notre observation est moins une critique des comportements observés en matière de justice locale qu'une critique classique de l'utilitarisme sous-jacent à ces comportements.

La deuxième piste de réflexion porte sur l'ethnocentrisme spontané de la théorie locale de la justice. ELSTER remarque en effet qu'en dépit des efforts faits pour élaborer une théorie universelle de la justice, les philosophes concernés par un tel projet n'échappent pas à une dérive ethnocentrique de leur réflexion : quand RAWLS, par exemple, considère la construction d'un "équilibre réflexif" comme un procédé impliquant seulement lui-même et son lecteur, il restreindrait implicitement son propos aux sociétés modernes, occidentales et démocratiques. Et ELSTER d'ajouter : "cette procédure oriente la réflexion vers le relativisme, en suggérant qu'il existe, pour chaque

¹ WALZER (1983).

² ELSTER (1992) p. 222.

³ CALABRESI et BOBBIT (1978).

groupe culturel, une théorie de la justice qui saisit ses intuitions éthiques et que, finalement, c'est tout ce que l'on y trouve. Même les théories philosophiques de la justice ne pourraient être que "locales"¹.

J'avoue ici ne pas avoir bien saisi l'argumentation : même si l'on peut reconnaître avec ELSTER que toute théorie de la justice, même la plus philosophique et la plus générale, n'échappera pas complètement à un certain ethnocentrisme, cela n'empêche pas que la théorie locale de la justice d'ELSTER est ici mal placée pour concurrencer et remplacer les théories globales, dans la mesure où, par construction, son ethnocentrisme est spontané et immédiat. Est-ce à dire alors qu'ELSTER a renoncé à considérer l'universalité d'une théorie de la justice comme l'une de ses qualités essentielles ? En tout cas, dans plusieurs passages, il semble bien qu'ELSTER ne croit plus beaucoup à l'intérêt d'une telle ambition ; le choix se réduirait alors à des théories dont le localisme est plus ou moins avoué et immédiat ou à des théories à prétention universelle qui correspondraient plus "à des tendances innées résultant plus de l'évolution que des capacités du raisonnement humain"². En d'autres termes, l'alternative n'est pas entre théories locales type ELSTER et théories constructivistes type RAWLS mais entre théories locales et théories évolutionnistes type HAYEK³, où les règles de juste conduite émanent d'un ordre spontané que personne ne maîtrise.

La troisième piste de réflexion porte sur les biais éthiques que l'on peut repérer dans les comportements de justice locale ; c'est la plus importante à mes yeux car elle illustre le mieux, me semble-t-il, la "guillotine de HUME" que j'évoquais tout à l'heure. ELSTER reconnaît lui-même le biais que nous voulons évoquer ici : "au-delà de son intérêt intrinsèque, l'étude des modalités d'allocation par les institutions des ressources à leur disposition pourrait fournir des fondements empiriques aux conceptions théoriques de la justice. A l'évidence, ces découvertes devraient être filtrées avant d'être utilisées comme inputs dans une théorie normative"⁴. ELSTER rappelle alors que tout le chapitre 5 de son ouvrage est consacré à l'exploration de mécanismes de justice locale dans lesquels interviennent des coalitions, des marchandages d'un grand intérêt d'un point de vue positif, mais qui traduisent difficilement une véritable théorie de la justice. Le plus souvent, les mécanismes de justice locale reflètent au mieux le sentiment de justice des bénéficiaires potentiels de la mesure et sont, de ce fait, biaisés en leur faveur.

Une autre observation complète et même accentue ce décalage entre théories locales et théories globales. De manière tout à fait compréhensible, ELSTER s'est prémuni, par un principe d'"individualisme éthique"⁵, contre tout dérapage qui viserait à attribuer un bien sur la base d'un critère de groupe (la race, par exemple) : qu'un blanc ne mérite pas de recevoir par transplantation le rein d'un noir du fait des sévices que les blancs ont infligés dans le passé aux noirs est évidemment inadmissible, puisque cela reviendrait à rendre responsable chaque blanc des agissements de certains de leurs ancêtres : la dimension individuelle de la responsabilité serait niée.

Pourtant, sur la base de ce même principe d'individualisme éthique, ELSTER est amené à justifier un traitement de faveur d'un individu à l'égard de ses proches : "l'idée que les membres de sa famille et les amis se trouvent dans une relation particulière avec soi, relation qui justifie des sacrifices particuliers, ne viole pas le principe d'individualisme éthique ; en fait, l'idée est naturellement plausible"⁶. En fait, cela n'a rien d'évident, me semble-t-il, car s'il en était ainsi, comment comprendre alors qu'un individu soit le plus souvent exclu d'un jury de recrutement où un membre de sa famille est candidat ? De même, affirme ELSTER, "l'individualisme éthique n'est pas violé par l'idée que n'importe quel membre de sa propre race, fût-il complètement étranger,

¹ ELSTER (1992) p. 194.

² ELSTER (1992) p. 194.

³ HAYEK (1980), (1981), (1983).

⁴ ELSTER (1992) pp. 192-193.

⁵ Cf ELSTER (1992) "Ethical individualism and presentism" pp. 195-200 .

⁶ ELSTER (1992) p. 198.

mérite un traitement spécial"¹. Il me semble que dans ce passage le principe d'individualisme éthique devient poreux et n'est pas complètement étanche aux solidarités de groupe ou de clan, qui sont difficilement compatibles avec les principes d'impartialité d'une théorie de la justice. En fait ELSTER semble en avoir conscience puisqu'il ajoute aussitôt à propos de la solidarité raciale : "cette dernière idée ne semble pas très plausible cependant ; en particulier je ne pense pas que le concept de communauté justifie grand chose"².

Afin d'illustrer les divergences de fond qui apparaissent, me semble-t-il, entre le positif local et le normatif global, je reprendrai une citation de MILLER, politologue d'Oxford, qui s'applique à la méritocratie mais que l'on peut facilement généraliser : "en mettant en avant la méritocratie et en insistant pour que les responsables de l'allocation des positions sociales valorisées ne prennent en considération que l'aptitude et la motivation de ceux qui y aspirent, nous ne faisons pas qu'enfoncer une porte ouverte. En fait nous demandons aux gens de mettre de côté des principes de comportement qui leur viennent naturellement à l'esprit - favoriser sa famille, ses amis, ses coreligionnaires, ceux qui ont rendu service dans le passé, etc. -, principes de comportement qui ont cimenté les sociétés tout au long de l'histoire humaine. La méritocratie est en ce sens une manière profondément non naturelle de répartir les positions sociales avantageuses"³. En généralisant, on pourrait arriver ainsi à un dilemme de fond entre "théories globales", peut-être inhumaines par leur opposition aux tendances spontanées de la vie sociale, et "théories locales", peut-être peu équitables par les arrangements qu'elles tolèrent.

Pour résoudre ce dilemme, je ne vois personnellement pas d'autre solution qu'une réflexion éthique personnelle inspirée par la méthodologie rawlsienne du "voile d'ignorance" : il faut faire effort d'abstraction sur les réalités non pertinentes que nous connaissons et réfléchir de manière impartiale pour espérer parvenir à un point de vue éthique. Or je note au passage qu'ELSTER n'est pas insensible à cette technique du voile d'ignorance - qu'il détaille avec précision selon son épaisseur⁴ -, alors même que la théorie locale de la justice, par définition, n'y a pas apparemment recours. Mais rien n'interdit de croire que les décideurs concernés par ces mécanismes de justice locale puissent appliquer cette technique et en ce cas le dilemme que nous avons esquissé pourrait éventuellement s'estomper.

Conditions de publicité, ethnocentrisme spontané, biais éthiques, telles sont donc les pistes de réflexion qui me paraissent importantes pour tenter d'expliquer pourquoi une théorie générale de la justice locale est difficilement envisageable. Toutefois, je ne voudrais pas achever cet exposé sans évoquer ce qu'il reste de la tentative très stimulante d'ELSTER d'élaborer une théorie inductive de la justice ; je veux parler de "la conception de sens commun de la justice" qu'il tire de son observation minutieuse des pratiques de justice locale. Cela me servira aussi de conclusion.

III / "La conception de sens commun de la justice" d'ELSTER.

Pour faire bref, je rappellerai que cette "conception de sens commun"⁵ concerne les décideurs de premier rang, c'est-à-dire les juristes, les économistes, et les hommes politiques en charge des arbitrages généraux de la société, décideurs de premier rang qu'ELSTER distingue des décideurs de deuxième rang (spécialistes du secteur) comme des bénéficiaires potentiels et de l'opinion publique en général. Par ailleurs, cette conception de sens commun de la justice se subdivise en trois parties relatives au bien-

¹ ELSTER (1992) p. 198.

² ELSTER (1992) p. 198.

³ MILLER (1996) p. 278.

⁴ ELSTER (1992) pp. 204-208.

⁵ Cf ELSTER (1992) chapitre 6 pp. 236-245.

être, aux droits et à l'équité. Je m'intéresserai ici surtout au premier volet, relatif au bien-être et à l'Etat-Providence.

A) La réflexion d'ELSTER s'appuie sur une synthèse des théories dominantes de la justice globale et compte quatre aspects d'importance décroissante :

-1- l'objectif premier est de maximiser le bien-être total de la collectivité concernée ;

-2- on doit s'écarter de cet objectif premier, si nécessaire, pour assurer à chacun un niveau minimum de bien-être ;

-3- exception à la règle précédente, cette exigence de bien-être minimal tombe, si les personnes se trouvent en dessous de ce plancher du fait de leurs propres comportements ;

-4- toutefois il convient d'aider ces personnes situées en dessous du seuil, dès lors que leur absence d'anticipations et de réactions aux incitations est due à une grande pauvreté et à de grandes privations.

Si le premier niveau est manifestement d'inspiration utilitariste et le deuxième à l'évidence d'inspiration rawlsienne, les deux derniers niveaux subissent l'influence des travaux de DWORKIN¹, pour qui la répartition du bien-être entre les individus doit être indépendante des différences de "ressources externes" (le patrimoine) et de "ressources internes" (les aptitudes et talents personnels), mais doit néanmoins tenir compte des différences d'ambition liées à l'autonomie de décision des individus.

ELSTER rencontre alors le problème de fond inhérent à cette théorie : l'attitude face au travail ou la préférence pour le présent (qui explique les comportements de consommation et d'épargne) relèvent-elles de "ressources internes" dont l'insuffisance doit être à ce titre éventuellement compensée ou de décisions autonomes que l'individu doit seul assumer ? Par exemple, l'ardeur au travail est-elle un talent dont l'absence mérite compensation ou relève-t-elle de l'ambition et d'un choix personnels ? La réponse à cette délicate question explique les deux derniers volets de la conception de sens commun de la justice mais la hiérarchie entre ces deux volets révèle la préférence d'ELSTER : celui-ci fait passer la responsabilité des choix que l'individu doit seul assumer avant la compensation que la société doit lui verser en cas d'insuffisance de "ressources internes". Les principes "elstériens" de la justice suscitent de ma part deux questions que je n'ai pas personnellement tranchées, d'abord vis-à-vis de la cohérence interne de ces principes, puis vis-à-vis de leur cohérence externe.

B) A l'appui de la cohérence interne de sa conception, ELSTER souligne² notamment que dans les régimes démocratiques dotés d'un Etat-Providence, il n'est pas logique de traiter l'individu à la fois comme un citoyen dont les choix sont responsables et comme un assisté dont les décisions nécessitent compensation. D'où la priorité dans la conception d'ELSTER du principe trois sur le principe quatre.

On peut néanmoins se demander ce que pense ELSTER d'une solution alternative qui serait tout aussi cohérente que la sienne : de même qu'au plan politique un homme est égal à une voix, quelle que soit la préférence politique émise par cet électeur, de même, au plan économique, chaque individu pourrait se voir reconnaître le même statut de base, quel que soit le choix de vie de l'individu (préférence pour le revenu ou le loisir). En ce cas serait légitimé au niveau trois de sa hiérarchie le montant le plus élevé de revenu inconditionnel (ou d'allocation universelle) économiquement supportable, lequel serait la reconnaissance d'un traitement équivalent par la collectivité des comportements économiques de tous les individus. Au niveau quatre, cette allocation serait majorée, comme dans l'analyse d'ELSTER, en cas d'insuffisance ou de détérioration reconnues des "ressources internes" de l'individu. Je suis d'autant plus enclin à envisager cette hypothèse alternative que le principal théoricien de l'allocation

¹ DWORKIN (1981-a) et (1981-b).

² Cf ELSTER (1992) p. 239.

universelle - VAN PARIJS - est cité dans le texte d'ELSTER¹ et qu'il exploite lui aussi la théorie de DWORKIN sur l'égalité des ressources pour justifier sa propre position².

C) Enfin, si j'ai le temps, une seconde question concerne la cohérence externe de la démarche d'ELSTER. Dans la mesure où l'observation des comportements de justice locale ne peut déboucher au mieux que sur une explication des mécanismes à l'oeuvre et absolument pas sur une théorie générale, je me demande intuitivement si le prolongement naturel au niveau global des études locales d'ELSTER ne se trouve dans les thèses communautariennes contemporaines. A l'encontre de cette intuition, il y a le principe d'"individualisme éthique" que défend ELSTER et que j'ai évoqué tout à l'heure, et il y a aussi le soin qu'il prend à se démarquer des thèses de WALZER³ souvent considéré comme un des théoriciens du communautarisme. Mais je suis intrigué que ne soient pas évoquées ni le courant communautarien en tant que tel, ni d'autres auteurs que WALZER tels que TAYLOR, MACINTYRE ou SANDEL⁴. En d'autres termes, que pense ELSTER des philosophies communautariennes que je ne connais encore que superficiellement et comment se situe-t-il par rapport à elles ? Merci d'avance pour la réponse également à cette seconde question...

Bibliographie.

- CALABRESI G. et BOBBIT P. (1978) *"Tragic Choices"* New York, Norton.
- DWORKIN R. (1981-a) "What is Equality ? Part 1 : Equality of Welfare" *Philosophy and Public Affairs* (10) pp. 185-246.
- DWORKIN R. (1981-b) "What is Equality ? Part 2 : Equality of Resources" *Philosophy and Public Affairs* (10) pp. 283-345.
- ELSTER J. (1989) *"Nuts and Bolts for the Social Sciences"* Cambridge (England), Cambridge University Press.
- ELSTER J. (1992) *"Local Justice - How Institutions Allocate Scarce Goods and Necessary Burdens"* New York, Russell Sage Foundation.
- HAYEK F.A. (1980), (1981), (1983) *"Droit, législation et liberté"* tome 1 *"Règles et ordre"*, tome 2 *"Le mirage de la justice sociale"*, tome 3 *"L'ordre politique d'un peuple libre"* Paris, P.U.F. ; traduction de *"Law Legislation and Liberty"* (1973, (1976), (1978) Londres, Routledge and Kegan Paul.
- KOLM S.-C. (1968) "La production optimale de justice sociale" in *"Economie Publique"* (H. GUITTON et J. MARGOLIS édés), Paris, Editions du C.N.R.S.
- KYMLICKA W. *"Contemporary Political Philosophy - An Introduction"* Oxford, Oxford University Press.
- MACINTYRE (1981) *"After Virtue : A Study in Moral Theory"* Londres, Duckworth.
- MILLER D. (1996) "Two Cheers for Meritocracy" *The Journal of Political Philosophy* vol. 4 (4).
- NOZICK R. (1988) *"Anarchie, Etat et utopie"* Paris, P.U.F. ; traduction de *"Anarchy, State and Utopia"* (1974) Oxford, Basil Blackwell.
- RAWLS J. (1987) *"Théorie de la justice"* Paris, Seuil ; traduction de *"A Theory of Justice"* (1971) Cambridge, Harvard University Press.
- SANDEL M. (1982) *"Liberalism and the Limits of Justice"* Cambridge, Cambridge University Press.
- TAYLOR (1979) *"Hegel and Modern Society"* Cambridge, Cambridge University Press.
- VAN PARIJS P. (1995) *"Real Freedom for All - What (if anything) can justify capitalism ?"* Oxford, Oxford University Press.
- WALZER M. (1983) *"Spheres of Justice"* New York, Basic Books.

¹ Cf ELSTER (1992) p. 239 note 85.

² Cf VAN PARIJS (1995) chapitres III et IV.

³ Cf ELSTER (1992) notamment pp. 11-14 et p. 236.

⁴ TAYLOR (1979), MACINTYRE (1981), SANDEL (1982) ; pour une présentation synthétique du communautarisme, cf. KYMLICKA (1990) chapitre 6.